

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**08/12/2025**

Date d'affichage de convocation  
**08/12/2025**

Nombre de conseillers

En exercice : **16**

Présents : **10**

Votants : **10**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 16 décembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux,

Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la Vice-présidence de Madame Frédérique DULAC.

#### Présents :

Frédérique DULAC, Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON, Slimane MOALLA, Anne DEUDON, Muriel COINCE, Evelyne COURTECUISSE, Jacqueline GESTIN, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL

#### Excusés :

Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean-Marie THEBAULT, Nathalie SENU

Date de la séance :

**16 décembre 2025**

Objet :

**Anticipation des crédits  
d'investissement 2026**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,**

**Considérant que le CCAS de Magny-les-Hameaux ne disposera pas d'un budget primitif 2026 exécutoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026,**

**Considérant qu'il est nécessaire de permettre l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 et sans préjuger des montants qui seront votés à ce budget,**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE M.** le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser 2024), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

- **Article 2 : OUVRE** 25% des crédits du budget de l'exercice 2025 (hors restes à réaliser 2024) des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture  
078-267801082-20251219-DCCAS2025066-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

	<b>Chapitre 21 « Immobilisations corporielles »</b>	<b>Chapitre 27 « Autres immobilisations »</b>
<b>Budget primitif 2025 (hors restes à réaliser 2024)</b>	14 939,00 €	43 814,33 €
<b>25% des crédits ouverts en 2025 (hors restes à réaliser 2024)</b>	3 734,75 €	10 953,58 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 15/12/2025

Certifié exécutoire le : 15/12/2025

Le Président du C.C.A.S

Bertrand HOUILLON

